

# Cour verte

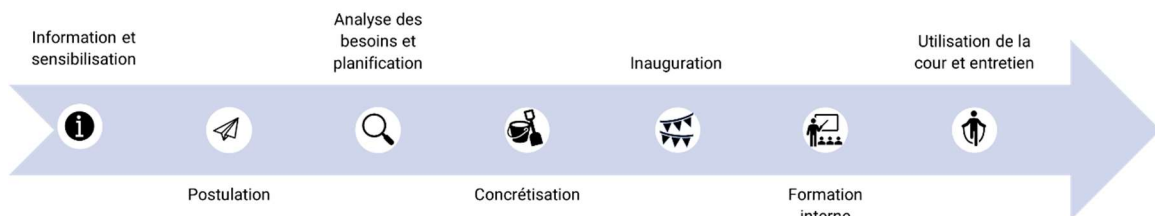
## Des cours de récréation et de jeux proches de la nature

### Description de l'offre pour les écoles et les communes

#### Buts

70 écoles de Suisse situées dans des zones désavantagées ou dans des communes aux ressources financières restreintes conçoivent et aménagent des espaces naturels au sein de leurs cours de récréation et de jeux. Ces espaces promeuvent le mouvement et peuvent être utilisés à des fins pédagogiques. Les élèves prennent part à l'évaluation de la cour, à la planification, à la construction et à l'entretien de ces espaces. Les surfaces réaménagées seront utilisés durant la récréation, pendant les cours ainsi qu'en dehors des temps scolaires pour les activités d'accueil parascolaire ou durant les loisirs (avec les parents).

#### Les étapes de la mise en œuvre



#### 1. S'informer et sensibiliser

[www.radix.ch/courverte](http://www.radix.ch/courverte)

Informations supplémentaires par téléphone, e-mail ou visioconférence :

[info-la@radix.ch](mailto:info-la@radix.ch) ou au 021 329 01 57 (du lundi au jeudi)

- Sensibiliser et impliquer largement les personnes concernées : direction d'école, groupe de travail, collaborateurs et collaboratrices, autorités communales, etc.
- Mener les premiers entretiens avec les autorités communales et identifier les services concernés.
- Définir un-e chef-fe de projet au sein de l'école ainsi qu'un groupe de travail (p. ex. : conciergerie, membres de la direction d'école, personnel enseignant, collaborateurs ou collaboratrices de l'accueil parascolaire, etc.).

## **2. Poser sa candidature**

Déposer son dossier de candidature (voir les critères ci-dessous) via le formulaire disponible en ligne sur : [www.radix.ch/courverte](http://www.radix.ch/courverte)

- Les écoles dont le dossier est retenu signent une convention RADIX, école et commune, s'engageant à réaménager la cour d'ici mai 2025 et à l'entretenir à long terme.

## **3. Analyser les besoins et planifier**

- Table ronde, participation des partenaires, des représentant·e-s de la commune (p. ex. services des bâtiments, de l'aménagement du territoire, de la voirie), paysagiste, représentant·e-s des élèves et des parents, associations, consultant·e-s etc.
- Evaluation des besoins de réaménagement de la cour avec les membres du groupe de travail.
- Planification générale du projet, y compris de la participation des élèves.
- Premier projet : idées pour la mise en œuvre, étapes de mise en œuvre, budget, soumission du budget.
- Validation formelle du budget.
- Eventuellement, recherche de fonds supplémentaires.

## **4. Concrétiser**

- Discussion sur la mise en œuvre sur site, avec le groupe de travail
- Planification de la construction
- Planification de la sécurité
- Finalisation du concept
- Demande du permis de construire
- Répartition des tâches : attribution des contrats, implication des services communaux, éventuellement travail bénévole etc.
- Participation des élèves, du personnel enseignant, des collaboratrices de l'accueil parascolaire et des parents
- Phase de construction
- Travail de communication

## **5. Inaugurer et entretenir**

- Révision des règles et directives de l'école et/ou de la commune (p.ex. concernant la surveillance de la récréation, concernant l'accès public)
- Travail de maintenance et d'entretien, clarification des rôles
- Inauguration de la cour de récréation réaménagée avec les enfants, parents et les représentant·e-s du quartier/de la commune

## 6. Se former

- Formation interne pour le personnel enseignant (liens avec le PER, l'enseignement en plein air, la promotion du mouvement etc.) et les collaborateurs et collaboratrices de l'accueil parascolaire (compétences interdisciplinaires, jeu libre, organisation et responsabilité etc.)

## 7. Jouer et apprendre

Les utilisateurs et utilisatrices (enfants, personnel enseignant et d'accueil, les parents, grands-parents) s'approprient la cour et l'utilisent pendant les pauses, l'enseignement et les moments d'accueil et de loisirs des enfants.

## Calendrier

Etape	Délai
Séances d'information en ligne	30 juin 2022 de 16h à 17h 28 septembre 2022 de 14h à 15h
Candidature	15 janvier 2023
Sélection des dossiers et signature de la convention	En continu, selon la demande et la disponibilité
Implication de l'école et de l'accueil parascolaire	Tout au long du processus, un groupe de travail est créé au plus tard au printemps 2023
Planification, concrétisation et aménagement	Au plus tard au printemps 2025
Inauguration	Au plus tard en mai 2025
Formation	Suite à l'ouverture de la cour

## Soutien professionnel

- Conseil et soutien durant les 7 étapes du projet
- Guide du réaménagement de la cour
- Dossier pédagogique
- Formation interne pour le personnel enseignant et le personnel de la structure d'accueil parascolaire

## Soutien financier

Une somme de 40'000.- par école est disponible pour la construction de l'espace naturel extérieur. Si les projets dépassent ce budget, il revient aux écoles et aux communes de participer aux coûts (recherche de fonds ou fonds propres).

Le versement du montant de soutien se fait sur la base du concept de réaménagement réaliste et d'un budget concret.

## Commission de décision

L'évaluation globale et le choix des dossiers sont effectués par une commission de décision. Celle-ci est composée d'un-e représentant-e de chaque membre du groupe de projet : Roger Federer Foundation, RADIX, Naturama Argovie, SILVIVA et ZHAW. La répartition entre les régions linguistiques se fait sur la base de la proportion de la population en Suisse alémanique, Suisse romande et en Suisse italienne.

## Conditions de participation 2022-2025

**Critères principaux** (selon l'objet de la subvention et des directives de la Roger Federer Foundation) :

1. Une forte proportion d'élèves issus d'un milieu socio-économique modeste dans des communes ou des quartiers urbains aux ressources financières restreintes.

Indicateurs possibles :

- Le pourcentage d'élèves issus d'un milieu socio-économiquement modeste est supérieur à 50% (sur la base d'une estimation et d'une auto-déclaration avec argumentation de la part de la direction de l'école)
- Le taux d'aide sociale de la commune ou du quartier est supérieur à 5% (cf. [atlas statistique de la Suisse](#))
- La situation financière de la commune ou de la ville, sur la base des recettes fiscales, de la péréquation financière et/ou d'autres informations (auto-déclaration et argumentaire sur la base des informations disponibles).

2. Inauguration de la cour de récréation au plus tard en mai 2025

### 3. Critères supplémentaires :

- L'école est située dans un quartier ou une commune fortement urbanisée, avec peu de nature et des places de jeux - des cours de récréation qui ont une faible valeur pédagogique. Veuillez décrire le contexte brièvement et joindre des photos.
- L'école fait preuve d'une grande motivation pour un réaménagement naturel de la cour de récréation et de jeu ainsi que pour son utilisation au quotidien, pendant et hors temps scolaire.
- Le soutien de la commune est garanti : les contacts avec les personnes compétentes ont été pris.
- Un groupe de travail, composé de la direction du projet et de personnes clés, est défini. La direction de l'école assume la responsabilité principale du processus et fait idéalement partie du groupe de travail.
- Des contributions propres sont prévues par l'école ou la commune : contribution financières, mise à disposition de ressources matérielles ou ressources humaines, heures de décharge pour les équipes, etc.
- L'organisation de l'entretien de la cour de récréation et de jeux de manière durable a été envisagée. Le personnel d'entretien (voirie, conciergeries) est informé.
- L'ensemble du personnel enseignant et du personnel de la structure d'accueil parascolaire participe à la formation interne d'une demi-journée (obligatoire) – des heures sont mises à disposition.
- L'école s'engage à documenter visuellement le processus : photographies avec droit d'utilisation et de publication par la Roger Federer Foundation et RADIX Fondation suisse pour la santé. Les écoles sont ouvertes à l'échange avec d'autres écoles participant au projet.

Le formulaire de candidature est disponible à l'adresse suivante : [www.radix.ch/courverte](http://www.radix.ch/courverte).

## Qui est derrière le projet ?

Le groupe de projet est composé de cinq organisations au bénéfice d'une grande expérience dans le développement d'espaces de vie et de découverte ainsi que dans la collaboration et les processus avec les écoles et les communes.

Le porteur et financeur du projet est la **Roger Federer Foundation** qui met en œuvre, dans 6 pays d'Afrique australe, des initiatives visant à préparer les enfants à l'entrée à l'école, ceci dans le but de leur permettre de bénéficier d'un meilleur départ dans leur scolarité.

La **Fondation Naturama Argovie** réunit plusieurs partenaires et gère un Musée de la nature ainsi qu'un secteur de promotion du développement durable, de la nature, de l'éducation/enseignement et de la recherche. Naturama Argovie soutient et conseille les écoles et les communes dans la création d'espaces extérieurs naturels et adaptés aux enfants depuis plus de 20 ans. Le programme relatif au conseil et au suivi a été certifié par l'UNESCO dans le cadre de l'éducation au développement durable. Dans le cadre du présent projet, il est notamment chargé de la documentation et du conseil aux écoles.

La **Fondation suisse pour la santé RADIX** est le partenaire pour l'implémentation et organise la mise en œuvre dans les écoles. RADIX est le point de contact pour les écoles, soutient les groupes de projets locaux et est responsable du processus de mise en œuvre et de la collaboration avec les écoles et les communes de toutes les régions linguistiques de Suisse. Dans le cadre de ce projet, RADIX renforce la promotion de la santé et le développement durable en milieu scolaire et soutient les droits et la protection des enfants.

La **Haute école spécialisée de Zurich (ZHAW)**, avec son Institut de l'environnement et des ressources naturelles à Wädenswil, est le partenaire scientifique du groupe de projet. Elle est responsable de l'évaluation du projet, à laquelle participeront également les étudiants. Le groupe de projet pourra également bénéficier de ses connaissances approfondies sur l'aménagement des espaces verts et sur une utilisation potentielle du projet pour les personnes handicapées physiques.

La **fondation SILVIVA** est le centre d'excellence dans l'initiation à la nature dans toute la Suisse. Les offres s'adressent surtout aux spécialistes, aux institutions spécialisées, aux multiplicateurs, ainsi qu'aux écoles et aux services sociaux. SILVIVA dispense aux enseignants et enseignantes des formations continues sur les places de jeux en milieu naturel.

